

CHOISEY

COMM'UNE INFO

Le magazine de la commune - Septembre 2020



COMM'UNE INFO...

le premier du nouveau mandat...

et de la nouvelle équipe !

présentation page 3

LE MOT DU MAIRE

La nouvelle équipe municipale est en place depuis le 29 mai après une période de confinement jamais connue en France. Si nous sommes sortis de cette période, le Coronavirus circule toujours sur le territoire, j'appelle chacun à la prudence et la responsabilité. Portez un masque et respectez l'ensemble des gestes barrières afin de vous protéger et de protéger les autres.

De nombreuses manifestations cabotines ont été annulées cette année et nous espérons vivement leur retour en 2021. Pour ceci nous aiderons les associations cabotines afin que notre village retrouve le plus rapidement possible son dynamisme associatif.

La nouvelle équipe municipale a commencé à prendre en main les «gros» dossiers en cours.

- ≡ L'expertise du pont du Doubs qui est dans un état préoccupant, ce diagnostic nous sera livré en fin d'année.
- ≡ La mise en accessibilité de la mairie, ces travaux commenceront à l'automne.

Nous serons attentifs à communiquer régulièrement avec l'ensemble des cabotins en utilisant des canaux de contact accessibles à tous.

À l'horizon 2022-2023, notre territoire accueillera la plate-forme logistique de Colruyt, qui permettra à notre commune de percevoir de nouveaux revenus fonciers, c'est dans cette optique que nous avons voté lors du conseil municipal du 7 juillet dernier une hausse de 0,17% du foncier bâti.

Il faut savoir que la commune de Choisey avec un taux de 13% sur le foncier bâti, reste un des taux les plus faibles du Grand Dole.

Nous continuerons durant ce mandat de préserver une gestion saine de notre commune afin de pouvoir conduire des projets ambitieux pour le bien de tous les administrés et pour préserver l'âme de notre village.

Bonne rentrée à tous !

Laurent Rabbe

DÉCOUVREZ VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

Après la proclamation des résultats obtenus le 15 mars 2020, Laurent Rabbe a été élu Maire le 29 mai dernier. Le Conseil Municipal a également élu les 3 adjoints.

Découvrez les 15 membres du Conseil Municipal 2020-2026 qui œuvrent et s'engagent aux côtés des administrés pour le bien être ensemble.

Monsieur Jean-Louis Kosiak a adressé sa démission à monsieur Le Maire.

Caroline Pâques qui figurait en 16^{ème} position de la liste des candidats au conseil municipal en tant que candidate suppléante prend ainsi la 15^{ème} place.



**Laurent
RABBE**

51 ans
Electricien

Maire, conseiller communautaire, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole et syndicat INNOVIA



**Hélène
THEVENIN**

47 ans
Manager

1^{ère} adjointe, en charge des ressources humaines, de la communication, des affaires sociales et culturelles



**Olivier
BARTHE**

47 ans
Cadre technique

2^{ème} adjoint, en charge des VRD et des bâtiments, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole



**Béatrice
BARRET-
PÂQUES**

52 ans
Secrétaire
comptable

3^{ème} adjointe, en charge des finances et des affaires scolaires, déléguée au SMOCSY, conseillère communautaire suppléante, déléguée à la commission locale d'évaluation des charges transférées



**Bérengère
CRETIN**

42 ans
Infirmière

Conseillère municipale déléguée, en charge de l'animation et du fleurissement, déléguée SMOCSY, référente SICTOM



**Jean-Claude
LAB**

78 ans
Retraité

Conseiller municipal, délégué CLECT suppléant



**Sylvie
DEMONT
PRENAT**

44 ans
Professeur

Conseillère municipale, déléguée SMOCSY suppléante, référente transport, déléguée suppléante syndicat INNOVIA



**Stéphane
DUBOIS**

48 ans
Electricien

Conseiller municipal, délégué communes forestières suppléant, garant ONF, délégué suppléant SIERD



**Marie-Paule
LACROIX**

59 ans
Comptable

Conseillère municipale déléguée, en charge des bois et terrains communaux, déléguée titulaire communes forestières, garante ONF principale, référente SICTOM, référente ambrisie



**Laurent
SIBILLE**

48 ans
Technicien de
maintenance

Conseiller municipal



**Florence
MAUPOIL**

56 ans
Viticultrice

Conseillère municipale, correspondante défense



**Thomas
MÉTRAILLE**

31 ans
Technico-
commercial

Conseiller municipal



**Nathalie
VALENTE**

50 ans
Agent de police
municipale

Conseillère municipale, référente transport



**Edouard
DIAS**

54 ans
Ouvrier
autoroutier

Conseiller municipal



**Caroline
PAQUES**

27 ans
Comptable

Conseillère municipale

LES PREMIERS ACTES FORTS DU NOUVEAU MANDAT

La création des commissions municipales

Suite à l'installation du Conseil Municipal le 29 mai, les élus se sont retrouvés le 7 juillet à la salle des fêtes (respect des distances oblige) pour le 2^{ème} Conseil Municipal de ce nouveau mandat. A cette occasion, les commissions municipales ont été constituées.

Le Maire est président de droit de chaque commission

Affaires scolaires : Conseil d'Ecole - lien avec l'équipe enseignante - suivi des besoins - articulation avec les bâtiments - lien CLSH - budget école

Vice-présidente : Béatrice Barret-Paques / **Membre :** Nathalie Valente

Finances : Suivi des budgets de le communes : emprunts, dépenses, recettes

Vice-présidente : Béatrice Barret-Paques / **Membres :** Hélène Thevenin - Olivier Barthe - Sylvie Demont Prenat - Laurent Sibille - Edouard Dias - Jean Caude Lab - Marie Paule Lacroix

Développement économique - Relations Grand Dole

Vice-présidente : Béatrice Barret-Paques / **Membres :** Hélène Thevenin - Olivier Barthe - Jean Claude Lab

Fleurissement - cadre de vie : Organisation du fleurissement de la commune - respect du budget alloué - lien avec fournisseurs et agent communal - lien avec les bénévoles du village - décorations période de fêtes et autres

Vice-présidente : Bérengère Cretin / **Membres :** Marie-Paule Lacroix - Stéphane Dubois

Information - communication : Site internet : valide le suivi, mises à jour, parutions - parution des commune info - organisation livret nouvel habitant et pot d'accueil annuel - newsletter du CM - lien avec la presse locale...

Vice-présidente : Hélène Thevenin / **Membres :** Sylvie Demont Prenat - Thomas Métraille - Bérengère Cretin

Affaires sociales - culturelles : Organisation repas et colis seniors - gestion des demandes d'aides financières pour familles en difficultés - mise en place d'un point numérique - reprise de la bibliothèque - opération logements seniors en lien avec les bâtiments - projets pour les jeunes - valorisation du patrimoine

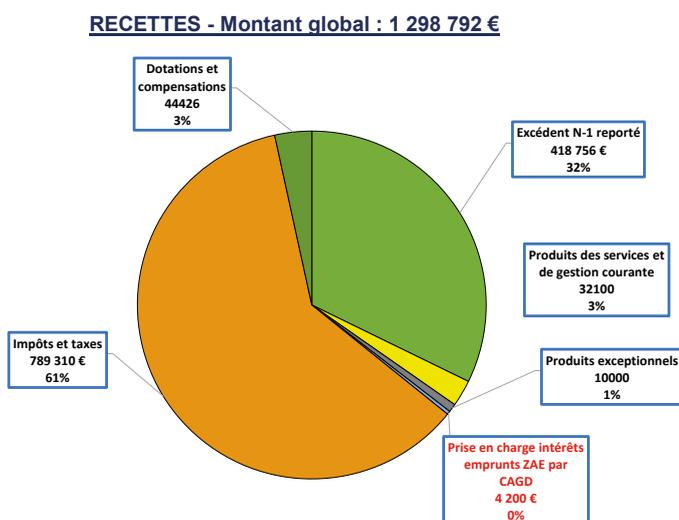
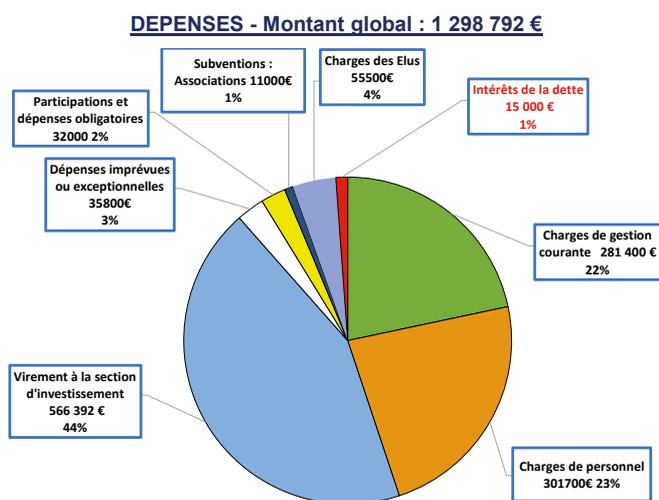
Vice-présidente : Hélène Thevenin / **Membres :** Sylvie Demont Prenat - Bérengère Cretin

Animation : Organisation des manifestations de la commune initiées par la municipalité ou par les associations - suivi des réservations salle des fêtes pour les associations - suivi des demandes de subventions des associations et du respect des engagements - suivi du stade - 14 juillet feux d'artifices - organisation pot d'accueil annuel nouveaux habitants - animations pour les jeunes

Vice-présidente: Bérengère Cretin / **Membres :** Florence Maupoil - Nathalie Valente - Thomas Métraille - Stéphane Dubois

≡ Vote du budget communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les charges de personnel ont un peu augmenté 286 400€ en 2019 pour 301 700€ au budget 2020. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation du temps de travail du personnel communal qui a été réajusté compte tenu du volume de travail demandé sur certains postes.

Les indemnités des élus (y compris les charges patronales) ont également augmenté passant de 43 800€ à 55 500€.

L'Etat a réévalué ces indemnités en procédant à une augmentation de 20% au 01/01/2020.

D'autre part, la nouvelle équipe municipale étant constituée uniquement de personnes en activité professionnelle, la compensation pour les frais engagés par chacun a dû être revue dans une faible proportion.

L'Etat autorisant actuellement pour une commune de plus de 1000 habitants une enveloppe de plus de 61 000€/Brut par an (soit environ 63 500€ d'indemnités chargées). Le montant alloué aux élus de Choisey reste donc inférieur au montant maximal autorisé.

Les intérêts de la dette continuent leur courbe descendante régulière pour passer de 21 000€ en 2019 à 15 000€ en 2020.

L'excédent de fonctionnement viré à la section d'investissement continue à augmenter régulièrement puisqu'il passe de 530 938€ en 2019 à 566 392€ en 2020. Ce chiffre étant important car il représente la capacité pour la commune de financer ces futurs investissements en autofinancement sans recours à l'emprunt.

L'excédent 2019 a été reporté sur le budget 2020 pour un montant de 418 756€ et représente 32% des recettes totales du budget fonctionnement. En 2019 l'excédent 2018 représentait 27%.

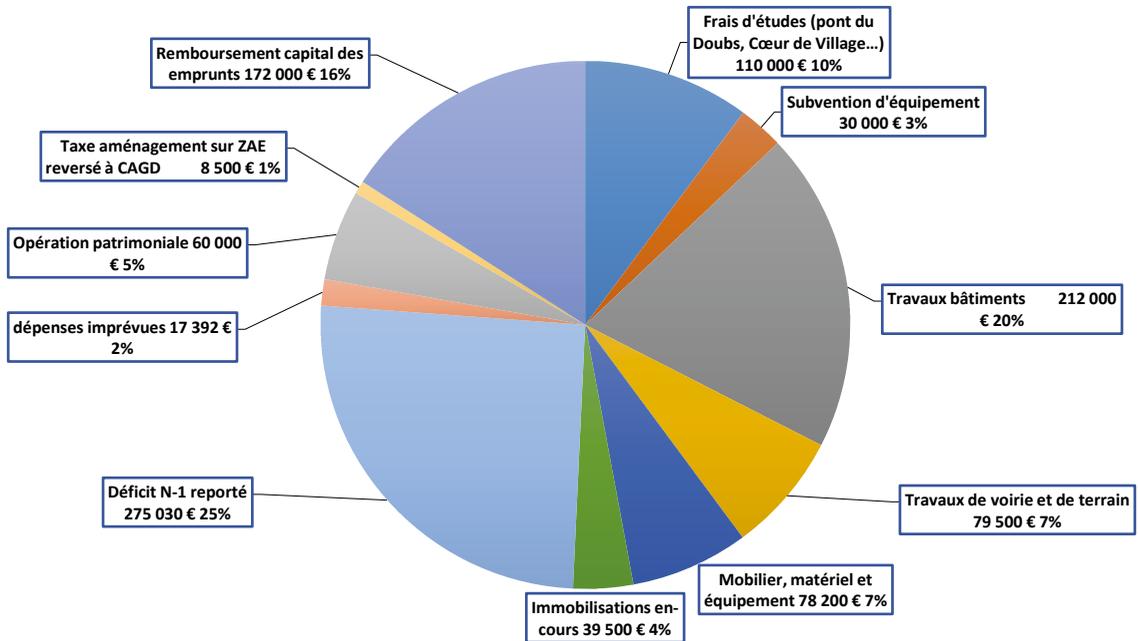
La communauté d'Agglomération du Grand Dole continue, comme la loi l'y oblige, à prendre en charge les emprunts contractés par la commune qui concernent les Zones d'Activités et donc pour 2020, rembourse à CHOISEY la somme de 4 200€ d'intérêts sur emprunt et 29 700€ en capital, somme que nous retrouverons dans le budget investissement également en recette.

Le conseil municipal a également adopté l'augmentation de la taxe sur le Foncier Bâti qui n'avait pas bougée depuis plus de 6 ans.

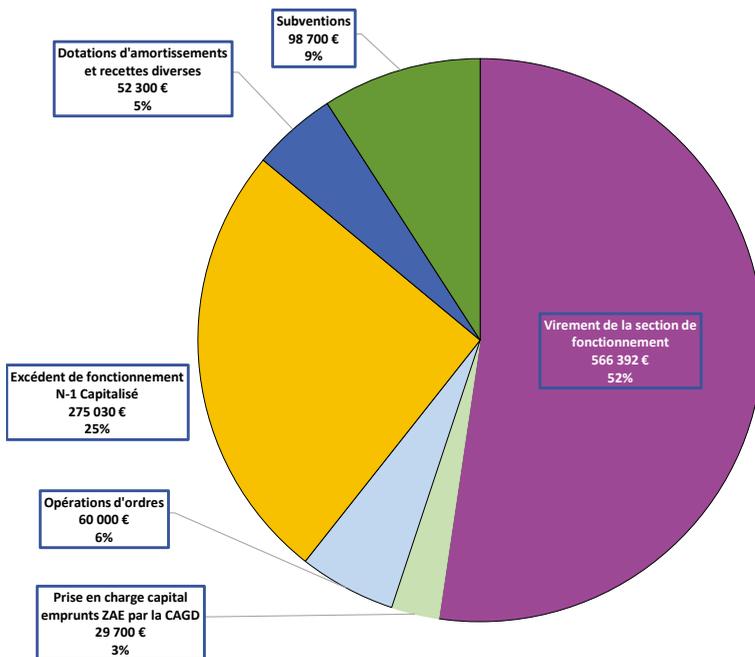
Cette dernière passera donc de 12,83% à 13%, malgré cette légère augmentation, Choisey reste une des communes les moins taxée du CAGD parmi les communes ayant un potentiel fiscal équivalent.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - Montant global : 1 082 122 €



RECETTES - Montant global : 1 082 122€



Nos projets sont nombreux, et la situation financière de la commune rigoureusement gérée va nous permettre de mener à bien ces différents investissements.

Le tableau ci-après vous détaillera l'ensemble des investissements prévus pour 2020 avec les subventions correspondant à chaque projet.

L'opération Cœur de village lancée sous le précédent mandat, pourra prendre forme petit à petit avec des finances saines.

≡ Les travaux d'inspection du Pont du Doubs

Cet ouvrage est l'unique pont de Choisey. Il fait partie de notre vie quotidienne. Il a été construit de 1963 à 1966 et permet le franchissement du Doubs, pour se rendre sur les communes de Crissey, Villette, Parcey, ou encore à la ferme des îles ou pour aller admirer les cigognes dans leur nid.

Mais depuis quelques années, il montre des signes de faiblesse : fissures verticales en têtes de fûts de piles du pont et chaussée dégradée.

En mai 2019, une pré-visite a été réalisée ; à partir de cette date, la municipalité décide de limiter la charge portante du pont afin de préserver la sécurité de ceux qui l'empruntent ; ainsi les véhicules au-delà de 3,5 t sont interdits de circulation.

Juillet 2020, une autre inspection plus approfondie a eu lieu par la société CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques de l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Il en ressort une étude d'avant-projet pour envisager la réparation de cet ouvrage.

Deux scénarii sont alors à l'étude avec des impacts financiers différents :

- la restitution de la capacité portante d'origine à 19 tonnes
- ou
- le maintien des conditions d'exploitation actuelles, c'est à dire une limitation à 3,5 tonnes.

Pour la vie pratique et économique de notre commune et pour faciliter la vie à nos agriculteurs, il va sans dire qu'un pont qui retrouverait ses capacités d'origine, serait la solution la plus réjouissante pour l'avenir et le développement de notre commune.



≡ **Projet Cœur de Village**

Le bureau d'étude bisontin « Au-delà du fleuve », qui assure pour la commune une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, est venu présenter aux nouveaux élus les éléments de diagnostic et a ensuite exposé les programmes d'actions envisagées.

Nous vous rappelons que ce projet phare consiste en l'aménagement du «cœur de village» afin de favoriser les déplacements doux, limiter les stationnements de véhicules, valoriser les éléments du patrimoine et redonner âme au cœur de village. Les secteurs identifiés sont: la rue d'Amont, rue d'Aval, place de l'Eglise, place du Pasquier et le canal et ses abords.

Une consultation et démarche participative auprès des habitants sera menée avec l'appui du bureau d'étude.

≡ **Travaux d'accessibilité de la Mairie**

Les travaux d'aménagement, de rénovation des fenêtres et d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la mairie, débuteront ce mois de septembre.

Dans le cadre de la réglementation, tout Etablissement Recevant du Public (ERP) doit être accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

La commune a confié la maîtrise d'œuvre à l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Hervé Boudier.

Des subventions ont été demandées auprès des différentes administrations pour le plan de financement.

Le montant total du marché s'élève à environ 150 000 €.

Les bâtiments de la mairie, patrimoine de Choisey, sont inscrits au titre des monuments historiques, ce qui implique l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour ce projet.

≡ **FAÇADE RÉNOVÉE DU BÂTIMENT COMMUNAL**

La façade du bâtiment communal, rue d'Amont a été rénovée par la société POLYPEINT pour un montant de 3 000€.

Ce rafraîchissement était bien utile!



LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Comme l'a écrit le poète Paul Claudel : «*La fleur est courte, mais la joie qu'elle a donnée n'est pas de ces choses qui ont commencé ou fin*».



Nous espérons, cette année, plus que jamais, que nos jolis massifs et jardinières seront vecteurs de joie. C'est en tous cas dans la joie et sous un beau soleil que s'est déroulée le 3 juin au matin, la plantation de quelques 3500 plants, avec la participation d'une dizaine de bénévoles de la commission fleurissement et de 2 employés communaux.

Merci et bravo à eux !

Seule ombre au tableau, la disparition d'un gros pot de fleurs, au rond-point de Cora, qu'il a fallu remplacer...



QUELQUES INFORMATIONS CONCERNANT L'AFFOUAGE

Suite à la crise sanitaire, l'affouage a dû être suspendu pendant le confinement (risques d'accidents pouvant contribuer à engorger les hôpitaux déjà sollicités pendant cette période).

En début d'année, le nouvel aménagement de la forêt communale a été reconduit avec l'ONF pour 20 ans (2020-2039). La parcelle 8 sera replantée à l'automne.

Les 12 affouagistes ont terminé leurs lots avec un surcroît de travail car il a fallu broyer les ronces deux fois.

Les inscriptions à l'affouage se feront entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020. Celui-ci se situera dans la parcelle 9 (houppiers de chênes et hêtres).

LE SMOCSY, UNE CRÈCHE QUI AFFICHE COMPLET



Petit rappel, le SMOCSY est le Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de St Ylie.

Il regroupe plusieurs communes (Abergement la Ronce, Champvans, Choisey, Damparis, Foucherans, Gevry, Parcey et Sampans) ainsi que les deux hôpitaux de Dole (Hôpital Pasteur et le Centre Hospitalier Spécialisé du Jura). Tous participent financièrement à la vie de la crèche et se répartissent les 30 berceaux.

Toutes les personnes habitant les communes citées ci-dessus ou travaillant dans les deux hôpitaux peuvent faire une demande de place aux P'tits Écureuils.

La Mutualité Française, qui a repris la crèche Les P'tits Écureuils de St-Ylie depuis novembre 2018 a dressé son premier rapport d'activité.

Après avoir effectué une remise en état des locaux, des investissements dans divers matériels pédagogiques, avoir développé les outils de communication avec les familles (photothèque, facebook), la Mutualité Française dresse un bilan très positif de cette première année d'exercice.



En 2019, une salle « Snoezelen » a été réalisée, un espace spécifique de sollicitations sensorielles qui invitent et incitent les petits à la détente et à l'exploration.

Le taux d'occupation de la crèche est très satisfaisant. Fin 2019, il était de 86%. La crèche étant en horaire atypique (5h30 à 19h30 du lundi au vendredi), cela équivaut à 100% sur des horaires normaux.

Pour septembre 2020, la crèche affiche COMPLET !!! Conséquence : il y a actuellement 16 enfants sur liste d'attente.

C'est pourquoi la Mutualité Française souhaiterait augmenter la capacité d'accueil de 5 places. Ce sujet sera abordé lors des prochaines réunions du syndicat afin de savoir comment répartir ces éventuels berceaux supplémentaires et/ou ouvrir le syndicat mixte à d'autres communes.

Une enquête de satisfaction a été faite où 100% des familles recommandent la crèche. 97% mettent en avant l'amabilité et la convivialité de l'équipe pédagogique. Le professionnalisme, la propreté de l'établissement ainsi que la qualité des ateliers et des thématiques abordées au cours de l'année obtiennent 92% de satisfaction. La crèche a par ailleurs fait peau neuve cette année en réagénant ses espaces pour offrir un accueil sécurisant et de qualité aux enfants qu'elle reçoit ainsi qu'à leurs familles.

Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la Mutualité Française : www.mutualite-39.fr

C'EST LA RENTRÉE : DES NEWS DE L'ÉCOLE !

Après une année scolaire exceptionnelle dans tous les sens du terme, Mme Nathalie VANDELLE, institutrice et directrice au sein de notre école depuis 2000, est partie à la retraite... bien méritée!

Nous lui souhaitons une belle et heureuse retraite, paisible et sereine.

Cette dernière année scolaire fut très particulière, compte tenu de la pandémie qu'a connu notre pays et de tout ce que cela a engendré entre confinement, adaptation de l'enseignement à distance et les divers aménagements lors de la reprise des cours en présentiel.

La direction de l'école est reprise par Mme Sandrine BARBAUD, institutrice en maternelle avec les petites et moyennes sections.

Pour cette rentrée 2020, une partie de l'équipe enseignante est renouvelée pour accueillir les 102 petits cabotins prévus à l'effectif.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du groupe scolaire de Choisey.

Pendant que nos petits chérubins se reposaient, les structures de jeux ont été installées dans la cour arrière de l'école et sont prêtes !



LA VITESSE, UN RÉEL ET TRISTE FLÉAU : LA MUNICIPALITÉ MOBILISÉE ET PRÊTE À DÉPLOYER LES MOYENS UTILES !

Les élus sont encore trop nombreux et trop fréquemment interpellés par les administrés ou propres témoins de chauffards sans scrupule qui roulent à vive allure dans les rues du village : rue d'Amont, rue Sous les Vignes, rue Casel...

Chacun le sait, la vitesse est responsable de nombreux accidents de la route qui connaissent parfois une issue fatale.

Notre village doit pouvoir garantir la sécurité et la sérénité de ses habitants et des autres passants.

Le Maire et les adjoints feront les rappels à l'ordre nécessaires aux chauffards inconscients et ne manqueront pas de demander les contrôles radars aux services de Police.

Nous appelons à la prise de conscience individuelle et collective !

Cette pancarte, vue à l'entrée de certains villages a retenu notre attention et retiendra la vôtre, on l'espère !!!



POUR MIEUX VOUS INFORMER, LE SERVICE ALERTE CITOYENS EST OPÉRATIONNEL : INSCRIVEZ-VOUS !

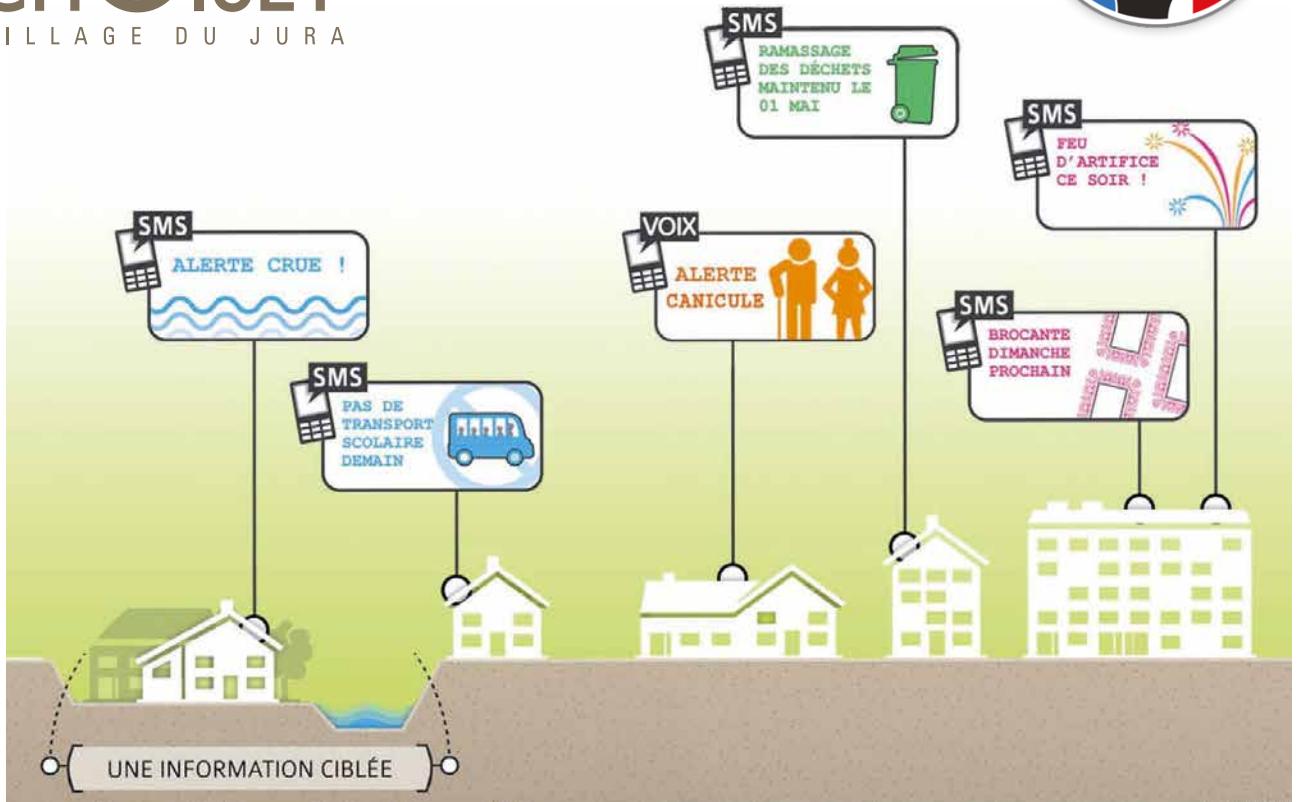
Grâce à un système innovant, la mairie va désormais pouvoir vous diffuser rapidement et gratuitement des alertes et des informations sur votre téléphone, et ce en fonction de vos centres d'intérêt.

Risques météorologiques, pannes électriques, inondations, travaux de voirie, perturbations des transports scolaires ou bien communication de dates de manifestations sont autant d'évènements pour lesquels vous souhaitez être informés.

Afin de bénéficier gratuitement de ce service d'alertes et d'informations, merci de vous rendre sur le site Internet www.choisey.fr ou bien de compléter le coupon réponse au verso et le retourner en mairie.

Vous pouvez également vous inscrire directement en mairie.

ALERTE CITOYENS VOTRE MAIRIE VOUS INFORME



COUPON-RÉPONSE À RENVOYER EN MAIRIE

Je souhaite souscrire gratuitement au service "Alerte Citoyens"

NOM Prénom

Tél. Mail

Adresse CP

Commune

CITOYEN SUPPLÉMENTAIRE

NOM Prénom

Tél. Mail

Je souhaite également recevoir les informations suivantes :

- vie de la commune (fête des voisins, manifestations, réunions publiques)
- réseaux de distribution (électricité, eau, internet, téléphone...)
- risques météorologiques (inondation, canicule, tempête...)
- circulation, stationnement (travaux, accidents, routes barrées...)
- vie scolaire (informations diverses...)
- sécurité (informations diverses...)

Le service "Alerte Citoyen" est un service gratuit. Conformément à la loi 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, vous avez un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès de la mairie concernant les données et la finalité du traitement. Vous pouvez vous désinscrire en utilisant le site Web ou après de votre mairie. Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers pour une utilisation commerciale. Ce service est édité par la société OLTYS SAS, 5 rue de Maidstone, 60000 Beauvais.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Animations du village réduites à néant.

Comme à son habitude, le comité des fêtes avait l'ambition de toujours mieux animer notre village.

La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ne l'a pas permis, nous avons été dans l'obligation d'annuler nos animations telles que :

- La chasse à l'œuf (les chocolats achetés à l'avance ont été remis au secours populaire de Dole).
- Les puces du 1^{er} ou 21 mai.
- Les festivités du 14 juillet.

Malgré cet état de fait, nous espérons toujours pouvoir animer les deux jours du téléthon 2020. Rien n'est encore acquis, la crise sanitaire n'étant pas terminée.

Donc, l'année 2020 est une année «blanche» pour le comité des fêtes, nous espérons tous repartir dès que cela sera possible.

Dès à présent, nous faisons appel aux bonnes volontés pour venir grossir notre effectif et proposer de nouvelles animations pour notre village.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 06 32 08 76 37.

Soyons prudents et respectons les mesures sanitaires... !

Bien cordialement, *le président, Denis Bonnet*



≡ FOYER RURAL DE CHOISEY

Une association qui propose des activités aux cabotins depuis plus de 40 ans. Le bureau du foyer rural et ses référents convient les cabotins et tous à participer aux activités comme :

- le club créativité manuelle pour de jolies confections maison,
- la gym douce pour un maintien de la forme à tout âge,
- la gym tonique pour se dépenser et se muscler,
- les jeux seniors pour se retrouver et jouer dans la bonne humeur,
- le théâtre enfant pour initier les nouvelles générations au plaisir des planches,
- le théâtre adulte pour vaincre sa timidité, travailler sa mémoire et présenter une pièce devant public,
- la randonnée pour découvrir de sublimes paysages de la région et même d'ailleurs dans la plus grande convivialité.

Et selon les envies de chacun de nouvelles activités sont toujours possibles à mettre en place. Si vous souhaitez proposer, lancez-vous, nous serons heureux de vous accueillir dans l'association.

Pour plus d'infos contactez-nous via le mail foyerchoisey@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver.

≡ AMICALE CABOTINE DE PÉTANQUE

Dès la sortie du confinement lié à la pandémie coronavirus, l'activité pétanque a repris, en respectant au mieux les mesures de distanciation sociale.

Nos horaires :

- Lundi à 14H00
- Vendredi à 14H00
ou 20H00 en période estivale

Je rappelle que l'amicale est ouverte à toutes et tous, nous ne sommes pas un club mais une amicale ce qui sous-entend une activité de loisir, mais surtout pas de compétition ...!

Au plaisir de voir arriver toujours plus de personnes.

Bien cordialement.

Pour l'amicale,
le président, Denis Bonnet

≡ LES 3 A : ACTUALITÉS

L'Assemblée Générale du 20 février a reconduit le bureau en place et retenu le musicien pour le repas du 7 mars 2021.

Le repas dansant du 8 mars a connu un franc succès malgré l'imminence du confinement.

Le pique-nique, ensoleillé, du 8 juillet a réuni une vingtaine de participants dont les musiciens du PAT'S BAND à l'étang Rouge de MONT SOUS VAUDREY, excellente ambiance conviviale.

Nous vous rappelons les dates à retenir :

- 22 novembre : repas dansant à la salle des fêtes animé par HIPPOLYTE CORRIGLIANO
- 18 février 2021: assemblée générale des 3 A
- 7 mars 2021: repas dansant à la salle des fêtes

Nous rappelons que c'est avec un grand plaisir que nous accueillons toutes les personnes qui nous rejoignent lors de nos manifestations ainsi que celles désirant adhérer à l'Association.

Le Président, Michel CARD, 03 84 70 61 77

CHOISEY ET SON PATRIMOINE

Après le succès de l'exposition Avant/Après sur le village de Choisey, nous avons édité en partenariat avec la Mairie un livret à la mémoire des Poilus cabotins de 14/18 (disponible et gratuit, RDC de la Mairie).

Nos projets 2020 étaient toujours aussi nombreux, mais le confinement a stoppé toutes nos activités. Notre dernière manifestation de janvier avec le repas dansant connaît toujours autant de succès, mais il faut constater malheureusement le manque de participation des cabotins.



La conférence d'avril a été annulée, mais celle d'octobre pour l'instant est maintenue. Elle aura pour thème «La force hydraulique».

Jean Claude Charnoz conférencier de Crissey, nous parlera des Grands moulins, du moulin neuf (bas des remparts de Dole), du moulin à bateaux (safer), du moulin des écorces, du moulin de Crissey, du moulin de la foule sous l'eau (Dole), de la machine fixe au pied de la rampe du cour pour alimenter les machines à vapeur du dépôt SNCF de Dole et bien sûr, les moulins à grains situés dans les bâtiments des écluses sur le canal du Rhône au Rhin. (Celle de Choisey en était équipée).

Cette conférence avait rencontré un énorme succès lors de sa présentation en Mairie de Dole.

«La Noue» de juillet n'a pas pu être rédigée, faute de temps.

Pour le 8 mai 2020, on avait prévu d'éditer un livret (gratuit) pour rendre hommage aux anciens combattants, prisonniers de guerre et déportés de Choisey. Covid 19 oblige, cela n'a pas été possible. On espère qu'il pourra être édité et distribué pour le 11 novembre 2020.

Nous avons décidé pour 2020 de ne pas demander de subventions. La baisse d'activité a engendré moins de dépenses. Nous laissons ainsi à la Mairie le soin de disposer de la somme qui aurait dû nous être attribuée pour pallier aux dépenses imprévues consécutives au Covid 19.

Nous avons un autre grand projet pour 2020/2021. Faire une exposition sur les objets trouvés lors des nombreuses fouilles faites sur le territoire de la commune. Pour cette raison, nous avons pris rendez-vous avec le centre de conservation d'archéologie de Lons le Saunier pour mettre en place un protocole d'exposition (lieux, sécurité, assurance). La réunion a été annulée.



Dans l'automne nous reprendrons contact avec Lons le Saunier, les mairies de Choisey et Dole.

Nous travaillons toujours sur la parution d'un livre sur Choisey, mais pour cela il faut encore chercher de nouveaux documents et maîtriser l'informatique pour la mise en page.

Si vous êtes intéressé par nos travaux, venez nous rencontrer à notre permanence tous les lundis de 9h30 à 12h au RDC de la mairie de Choisey. Tél. du Président: 03 84 79 03 40.

Pour en savoir plus sur notre association, rendez-vous sur le site internet de la Mairie à la rubrique association.

Notre présentation de l'association fera l'objet d'une mise à jour courant de ce mois de septembre.

En 2020, deux de nos adhérents nous ont malheureusement quittés :

Michel MAILLOTTE et Serge CHANOIS.

Tous les membres de l'association présentent à l'ensemble de leurs familles, leurs sincères condoléances

Le président, B. JEANNIER

≡ FESTIVAL ZIK EN NOUE : RENDEZ-VOUS EN AOÛT 2021 (ZEN#14)!



L'année 2020 est une année difficile, pour tous, touchant tous les secteurs d'activités, et notamment le secteur associatif culturel.

L'édition ZEN#13 devait voir le jour en 2020 sous les meilleures auspices, l'édition précédente ayant été un véritable succès, avec 1600 personnes présentes sur l'esplanade de la salle des fêtes lors des deux soirées du festival.

Le public avait répondu présent, conquis par une programmation qui laissait part à l'originalité et la découverte de groupes variés.

Mais les conditions sanitaires, que nous connaissons encore actuellement, ne nous permettent pas de mettre en place une organisation irréprochable comme à l'accoutumée.

L'association ZIK EN NOUE, gérant ce festival depuis plus de 5 ans, a pris la mesure des difficultés et des risques encourus en reportant à l'année prochaine son événement.

Malgré cela, l'association s'implique dans d'autres événements culturels prévus pour 2021.

Ainsi, nous annoncerons dans les mois à venir les dates des manifestations organisées à Choisey et celles en partenariat avec d'autres structures. Nous sommes convaincus de la nécessité de continuer à contribuer à la vie culturelle cabotique en créant, année après année, un festival de musiques actuelles, reconnu, rural, familial, impliqué et festif, et de mettre tout en œuvre pour animer d'autres manifestations.

Vous pouvez adhérer à l'association et ainsi apporter votre soutien dans la réalisation des différents projets.

Infos à suivre sur la page associative de la mairie, les réseaux sociaux et sur le site internet de l'association www.zikennoue.org

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition #ZEN14, le dernier week-end d'août 2021!

Fabien BOICHUT, président de l'association et chargé de programmation

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ANNÉE 2019-2020

Cette année, l'APE compte une dizaine d'adhérents.

L'APE a organisé, comme depuis plusieurs années maintenant, différentes actions à l'attention des élèves et de leurs parents. Grâce à celles-ci, une participation financière a pu être attribuée aux projets sportifs des cycles gymnastique et escrime (à hauteur de 1 200 euros), ainsi qu'à l'achat et l'installation de la nouvelle structure de jeu pour la cour de récréation.

En décembre, ont eu lieu les ateliers de Noël, dans chaque classe. Les enfants ont ensuite reçu la visite du père Noël et un goûter leur a été offert.

En début d'année, des grilles de loto ont été vendues afin de gagner des galettes des rois et des bouteilles de cidre.

Téléthon : l'école de Choisey a réuni 400 euros à cette occasion, reversé à l'AFM Téléthon. Chaque classe a confectionné puis vendu des crêpes grâce à l'implication de l'équipe enseignante, des élèves ainsi que des parents.

La soirée fondue : elle a eu lieu pour la sixième fois, sous le thème «les métiers». C'est une centaine d'adultes et une soixantaine d'enfants qui se sont retrouvés pour fêter l'hiver et partager un verre offert par l'association.

Grâce aux partenaires de l'APE, certains ont gagné des lots de tombola.

Les bénéfices et les retours encouragent l'APE à réitérer cette soirée l'année prochaine.

Toute personne souhaitant rejoindre l'équipe de l'APE est la bienvenue!

La journée loto avec Brigitte : en début d'année, une nouvelle action a pu être organisée. Une journée couronnée de succès. Petits et grands se sont pris au jeu. Ce succès donne envie de renouveler l'expérience l'année prochaine !

Cycle gymnastique : en janvier et février, les institutrices et les parents ont accompagné et encadré les séances de gymnastique dont ont bénéficié les classes de maternelle, CP, CE1, CE2. De manière ludique ou plus rigoureuse, de l'initiation au perfectionnement, les enfants ont largement progressé dans leur apprentissage des agrès.

Avant le confinement, les enfants ont pu fêter **carnaval** et **défiler dans les rues** de Choisey. Puis ils ont goûté des beignets et gâteaux confectionnés par les parents.

La pandémie de coronavirus n'a malheureusement pas permis d'organiser une kermesse ou un barbecue de fin d'année. Le retour à l'école aura tout de même permis de remercier les maîtresses et de se souhaiter bonnes vacances.



Les élèves auront également pu dire au revoir à madame Vandelle, qui a pris sa retraite cette année.

Fanny Da Rocha, pour l'APE

NOUVELLE RUBRIQUE

DANS VOTRE COMM'UNE INFO :

AVIS AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS !

Nous vous proposons de contribuer à illustrer le magazine municipal en nous envoyant vos plus belles photos à l'adresse mail de la mairie : un paysage, une scène insolite, un monument, un détail qui passe souvent inaperçu,...

Tous vos clichés pris sur la commune sont les bienvenus.

Une rubrique **L'ALBUM DES HABITANTS** prendra sa place sur les prochains journaux municipaux pour mettre en valeur notre village.

Alors, à vos appareils photos et à vos smartphones.



LA CABANE À LIVRES : APPEL AUX BRICOLEURS VOLONTAIRES DU VILLAGE



La municipalité souhaite installer une (pour commencer) cabane à livre dans le village. Les bricoleurs volontaires et motivés sont invités à se faire connaître en mairie pour imaginer et confectionner la 1^{ère} cabane à livre du village.

Cet atelier pourra être organisé en lien avec la commission animation et les bénévoles.

Les livres se lisent, se donnent, se prêtent, s'échangent, ils sont la clé de voûte de la culture, et la culture, ça se partage!

*«Une pièce sans livre, c'est comme un corps sans âme»
disait Cicéron.*

QUELQUES INFOS PRATIQUES

LE SITE INTERNET WWW.CHOISEY.FR

La communication est un enjeu fort et une des priorités pour mieux informer. Le site internet est mis à jour très régulièrement et des actualités sont publiées. Nous vous invitons à mettre le site dans vos favoris et à le consulter très souvent !



OPÉRATION BRIOCHES

En raison du contexte sanitaire instable, les trois APEI du Jura ont décidé d'annuler la traditionnelle vente des brioches prévue début octobre.

Au niveau national, seules les ventes en grande surface ou en entreprise sont maintenues.

Demande est faite pour reporter cette manifestation au printemps 2021. Printemps où nous espérons que cette pandémie sera loin derrière nous! Nous vous tiendrons informés.

COMMENT CONTACTER LA MAIRIE ET LES ÉLUS ?

Le secrétariat est à la disposition des administrés par téléphone au 03.84.79.60.40 ou par mail : mairie.choisey@wanadoo.fr.

Vous pouvez également prendre RV avec le Maire, les adjoints ou un vice-président de commission en contactant le secrétariat. Un formulaire de contact est également disponible sur le site internet de la commune.

LES PANNEAUX D’AFFICHAGE PRENDRONT UN COUP D’JEUNE PROCHAINEMENT

Déjà bien abîmés pour certains et très « agrafés » pour d'autres, les panneaux vont être tous renouvelés. Un agent technique en fabriquera des nouveaux.

Certains seront également installés du côté du lotissement du Pré au prince et vers le cimetière.

Ils seront scindés en deux parties: la partie haute réservée à l'affichage municipal et la partie basse réservée à l'affichage libre des associations et autres manifestations.

Les employés communaux se chargeront d'enlever les affiches obsolètes ou qui feront l'objet de propagandes diverses.

MAIRIE : RAPPEL DES HORAIRES D’OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	de 8h30 à 10h00	et de 15h00 à 16h00
Mardi	de 8h30 à 10h00	et de 15h00 à 17h30
Mercredi	de 8h30 à 9h30	fermé l'après-midi
Jeudi	de 8h30 à 10h00	et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 8h30 à 10h00	et de 15h00 à 16h00

≡ LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES À CHOISEY

- **BALLARE MAGIN Sylvie**
17 rue du Pré au Prince 06 17 55 20 56 4 places, 1^{er} agrément le 04/08/2014
- **BOUMELALA Fatima**
60H rue Sous les Vignes 06 27 22 95 83 2 places, 1^{er} agrément le 20/06/2018
- **GUILLOT Catherine**
22 place du Pasquier 03 84 70 68 53 4 places, 1^{er} agrément le 26/12/2001
- **LEFILS Sabrina**
6 rue du Pré au prince 03 84 82 55 73 3 places, 1^{er} agrément le 30/04/2010
- **MÉTRAILLE Marie-Christine**
50 rue d'Amont 03 84 79 00 84 3 places, 1^{er} agrément le 20/10/1993
- **OCLER Betty**
20 rue d'Amont 06 60 22 23 06 3 places, 1^{er} agrément le 02/05/2016
- **TROUVE Sophie**
69 rue Sous les Vignes 09 87 88 86 33 3 places, 1^{er} agrément le 04/07/2016



≡ COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Comme tous les ans, depuis de nombreuses années, la commune a décidé de reconduire l'opération de collecte des encombrants par l'ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage), celle-ci aura lieu le **22 octobre 2020**.

Nous vous informons qu'en 2019 :

- 13 foyers se sont inscrits pour en bénéficier.
- ce service rendu gratuitement à la population a été facturé 500 € à la commune (tarif variable et coût proportionnel au volume des encombrants collectés).

Pour 2020, la facturation de l'ALCG à la commune sera établie comme suit :

- forfait annuel 411 € TTC par voyage
- en cas de voyage supplémentaire, 1 €/Km et forfait horaire de 21 € HT
- 23 € TTC le m³ de gestion des déchets.

≡ BENNES À DÉCHETS VERTS

La commune a fait le choix depuis plusieurs années d'installer une benne à déchets verts à proximité du stade municipal. Ce service offert aux cabotins par la commune permet le dépôt des déchets verts suivants: feuilles mortes, tontes de gazon, tailles de haies, résidus d'élagage. Les déchets sont ensuite transformés en compost par la plateforme du Sictom de Brevaux.

Ce service d'enlèvement entraîne un coût annuel d'environ 600 € par an.

Les services municipaux préviennent le Sictom dès que la benne est pleine, les agents du syndicat intercommunal interviennent ensuite pour la vider selon leur disponibilité.

L'usage de cette benne est réservé aux habitants non professionnels de Choisey.

Tout dépôt autre que ceux énumérés ci-dessus est interdit, de même que tout entrepôt à côté de la benne prévue à cet effet. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 5^{ème} classe, article R635-8 du code pénal.

≡ DÉCHETS SAUVAGES : LA COLÈRE DES ÉLUS !

La municipalité déplore encore le manque de civisme de certains sur le dépôt des déchets sauvages ou encore du dépôt de déchets dans la benne réservée aux déchets verts!

Ces actes de malhonnêteté avérée seront à chaque fois que nécessaire dénoncés. Les élus feront preuve de fermeté avec les auteurs irrespectueux de la nature et des agents municipaux.

RAPPEL DE LA LOI :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une **amende forfaitaire**.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.



Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180€.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du **tribunal de police** est saisi. Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450€ maximum
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1500€ maximum, ainsi que la **confiscation du véhicule**.

À noter : le maire peut interdire de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public en y installant ou déposant tout matériel ou objet sans autorisation, ou en déversant toute substance. Ne pas s'y conformer est puni d'une amende administrative de 500€.

≡ RAPPEL SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES À CHOISEY

Benne à déchet verts : route de Villette, direction stade de football

Bennes à verre : route de Villette en face la salle des fêtes, au bout de la rue sous les Vignes, rue des Prairières, rue des Bauvrettes à proximité accès de l'hôtel et du restaurant

Bennes à papier : route de Villette en face la salle des fêtes, au bout de la rue sous les Vignes, rue des Prairières

Benne textile : face à la salle des fêtes

≡ LES DÉCHETTERIES DU SICTOM

Pour déposer vos déchets, vous pouvez vous rendre dans une des déchetteries du Grand Dole suivante muni de votre badge personnel d'accès:

Horaires d'été : du 23/03/2020 au 11/10/2020

	Lundi		du Mardi au Vendredi		Samedi	
Brevans	8 ^h 30 - 11 ^h 45	13 ^h 30 - 17 ^h 30	8 ^h 30 - 11 ^h 45	13 ^h 30 - 17 ^h 30	8 ^h 30 - 11 ^h 45	13 ^h 30 - 17 ^h 45
Dole	9 ^h 00 - 11h45	14 ^h 00 - 17 ^h 30	9 ^h 00 - 11h45	14 ^h 00 - 17 ^h 30	9 ^h 00 - 11 ^h 45	14 ^h 00 - 17 ^h 30
Tavaux	fermé	13 ^h 30 - 17 ^h 30	8 ^h 30 - 11h45	13 ^h 30 - 17 ^h 30	8 ^h 30 - 11 ^h 45	13 ^h 30 - 17 ^h 45

Horaires d'hiver : du 2/01/2020 au 22/03/2020 puis du 12/10/2020 au 31/12/2020

	Lundi		du Mardi au Samedi	
Brevans	9 ^h 00 - 11 ^h 45	14 ^h 00 - 16 ^h 45	9 ^h 00 - 11 ^h 45	14 ^h 00 - 16 ^h 45
Dole	9 ^h 30 - 11h45	14 ^h 00 - 16 ^h 45	9 ^h 30 - 11h45	14 ^h 00 - 16 ^h 45
Tavaux	fermé	14 ^h 00 - 16 ^h 45	9 ^h 00 - 11 ^h 45	14 ^h 00 - 16 ^h 45

- Le nombre de passages gratuits par an est de 26 pour les particuliers.
- Lorsque l'apport est constitué uniquement de déchets verts, s'adresser au gardien car ceux-ci ne sont pas comptabilisés parmi les 26 autorisés.

≡ JARDIN ET PLANTATION EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ : PRIVÉE OU COMMUNALE

Toute personne peut planter des arbres dans son jardin. Néanmoins, lorsque ces plantations empiètent sur la propriété voisine ou l'espace communal, les choses se compliquent.

C'est le code civil qui détermine les distances à respecter par rapport à la limite de propriété:

- si la plantation mesure moins de deux mètres vous devez respecter une distance de 50 centimètres avec la limite de la propriété voisine.
- si la plantation mesure plus de 2 m, vous devez respecter une distance de deux mètres.

CUEILLIR LES FRUITS DU VOISIN : il est interdit de cueillir les fruits ou fleurs de l'arbre de vot-

re voisin qui dépassent chez vous. Néanmoins rien ne vous empêche de ramasser les fruits tombés à terre sur votre propriété.

QUELS RECOURS ? En cas d'impossibilité d'entente amiable vous pouvez faire appel à un avocat pour mettre en place une médiation pour obtenir l'égagement, l'arrachage ou l'attribution d'une compensation financière.

Si la médiation est impossible, vous devez saisir le tribunal d'instance que pourra ordonner l'égagement, la coupe et l'attribution de dommage et intérêts. (Au frais du contrevenant: article 673 code civil)

≡ LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

En raison du risque sanitaire lié au COVID 19, la municipalité a décidé de suspendre la location de la salle des fêtes à ses administrés jusqu'à nouvel ordre.

≡ CARTE AVANTAGES JEUNES

Cette année, 23 jeunes de 12 à 22 ans ont réservé une carte en mairie avant le 20 juillet. Ils pourront venir la retirer dès le 7 septembre au secrétariat.

≡ RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



www.defense.gouv.fr/jdc



L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple: il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

ATTENTION : En cas de déménagement après vous être fait recenser : pensez à contacter la Caserne de la Région dont vous dépendez pour signaler votre changement d'adresse pour que vos convocations puissent vous être transmises.

≡ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La mairie de Choisey n'est pas équipée du logiciel pour recevoir les demandes de carte d'identité et passeport.

Pour établir une première carte d'identité, renouveler votre carte périmée, perdue ou volée, ou un passeport, vous pouvez effectuer votre demande à la mairie de Dole.

Pour connaître les pièces à fournir et les modalités de dépôt du dossier, contacter la mairie ou rendez-vous sur www.service-public.fr

≡ DÉMÉNAGEMENT - EMMÉNAGEMENT

Vous arrivez dans la commune? Vous en partez? Vous changez d'adresse au sein de la commune? Pensez à venir signaler ces changements en mairie.

Nous en avons besoin pour le suivi de la liste électorale, des prévisions d'inscriptions à l'école et pour vous adresser le livret de bienvenue aux nouveaux habitants.



2019

MARIAGES

- ISOLA Joël Benoît
PAULET Catherine Danièle, le 22 juin
- LANOUX Mélody Denise Renée
et PÉBORDE Simon Gérard Pierre le 24 août
- BAUER Geoffroy
et ROLLAND Céline le 14 septembre
- PONTAROLLO Olivier Marcel Gaëtan
et ROBERT Isabelle Françoise
Micheline Jeanne le 14 septembre
- BENCHAA Jennifer Virginie Elodie
et KNAPP Geoffroy Jérémy René le 28 septembre

NAISSANCES

- FLEXAS Lison Aurore Sonia le 15 avril
- MEUNIER Lison Manavai Christelle le 19 août
- MÉTRAILLE Augustin Pierre
Jean-François le 19 novembre
- DELAMADELEINE Taïna le 18 décembre

DÉCÈS

- BASSON Geneviève,
née ADAMCZYK le 27 janvier
- GAUTHIER Brigitte le 29 janvier
- PIDANCIER Gilberte,
née GRANDVIENNOT le 17 février
- REEB Bernard le 21 juin
- COUTERET Marie,
née DE WILDE le 22 juin
- BOUVET "DIT" MARECHAL René le 17 juillet
- CHARTET Yves le 17 août
- BON Robert le 25 août
- BAUDET Raymond le 26 août
- PICONNEAUX Philippe le 29 août
- DELORME Colette,
née RIGOULET le 20 septembre
- NOIROT Charles le 2 novembre
- GAULIARD Michel le 13 novembre

2020

MARIAGES

- CHARLOT Emmanuelle Chantal
et STURCHLER Philippe Marcel
Alfred le 27 juin

NAISSANCES

- NICOLAU Noah le 24 février

DÉCÈS

- OCLER Claude
née BÉGRAND le 9 janvier
- GUINOT Marcelle
née REBOUILLAT le 27 janvier
- PUZEL Nicolas le 3 mars
- CHANOIS Madeleine
née MOLINAS Y BERGAS le 8 mars
- MAILLOTTE Michel le 13 avril
- MILLION Colette
née DIMANCHE le 16 avril
- DAMIANO Solange
née JOUANNET le 21 mai
- BOURGIN André le 26 mai
- CHANOIS Serge le 21 juin
- TISSOT Henriette
née TISSOT le 12 juillet
- ROUSSEY Michel le 21 juillet
- BOICHUT Marie-Thérèse
née GRUET le 31 juillet



Directeur de la publication : Laurent RABBE ≡ Adjointe à la communication : Hélène THEVENIN

Equipe de rédaction : Hélène THEVENIN, Bérengère CRETIN, Sylvie DEMONT PRENAT, Thomas MÉTRAILLE,

Angélique BERTHELON ≡ **Conception / réalisation :**  LIG Dole -03 84 70 80 90  IMPRIM'VERT  CERTIFIE 100003 ≡ **Illustrations :** freepik.com